

N° 58

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

7 février 2019

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **615**, **1026** et T.A. **156**.

Sénat : **646** (2017-2018), **264** et **265** (2018-2019).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, signé à Bruxelles le 5 octobre 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 février 2019.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 615 (AN – 15^e législature).